

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 8 avril 2011

COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION 30 mars 2011

L'an deux mil onze
le huit avril à vingt heures trente
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
Mairie
en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger
SERVER, Maire.

Étaient présents :
MM, Pascal LELIEVRE, René TROTTIER, Mme Myriam
LAMBERT Adjoints,
Mmes Françoise DENIAU, Brigitte BRUNEAU, Patricia
LAVALLIERE, Christelle PANIER, Laure ROUSSEAU, MM.
François FILLON, Didier CHEVREUIL, Daniel BARBER, Jean-
Pierre LECOQ,
Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15

PRESENTS 13

VOTANTS 15

Absents excusés :
M. Christian de GRANDMAISON, R.P. Patrick HALA.

Procurations :
M. Christian de GRANDMAISON donne procuration à M.
Roger SERVER
M. R.P. HALA donne procuration à M. Pascal LELIEVRE

Secrétaire de séance : Mme Christelle PANIER

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte-rendu du conseil du 14 mars 2011
- 2) Vote des taux d'imposition 2011
- 3) Compte administratif budget général 2010
- 4) Compte de gestion budget général 2010
- 5) Budget Primitif 2011 budget général
- 6) Tarif des cavurnes

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 14 mars 2011 -
--

Le compte-rendu du conseil du 14 mars 2011 n'appelle aucune remarque et est approuvé.

2 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011 -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter en 2011 les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation	8.16 % (Idem depuis 2005),
- Taxe Foncier Bâti	15.06 % (Idem depuis 2005),
- Taxe Foncier Non Bâti	24.78 % (Idem depuis 2005),

Cette délibération annule et remplace celle en date du 14 mars 2011 sur demande de Monsieur le Sous-Préfet de la Flèche par courrier en date du 25 mars 2011, du fait que la délibération avait été prise avant communication des bases d'imposition 2011.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – Budget Général -

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2010 de la Commune.

Le compte administratif s'établit ainsi :

BUDGET DE LA COMMUNE :

Section de fonctionnement

. Total des dépenses de l'exercice	1 319 469.76 €
. Total des recettes de l'exercice	1 555 063.76 €
. Résultat de l'exercice	+ 235 594.00 €
. Résultat antérieur reporté	+ 26 103.12 €
. Résultat de clôture	+ 261 697.12 €

Section d'investissement

. Total des dépenses de l'exercice	246 994.46 €
. Total des recettes de l'exercice	420 532.69 €
. Résultat de l'exercice	+ 173 538.23 €
. Résultat antérieur reporté	- 66 498.96 €
. Résultat global de clôture	+ 107 039.27 €

Résultat de l'exercice : + 409 132.23 €

Résultat global de clôture : + 368 736.39 €

Reste à réaliser :

. Recettes	Néant
. Dépenses	Néant

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance pendant le Conseil délibère et se prononce sur le compte administratif proposé par M. Jean-Pierre LECOQ, Doyen de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2010 du Budget Général.

4 – COMPTE DE GESTION 2010 – Budget Général -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,
 - après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 – BUDGET PRIMITIF 2011 – Budget Général -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2011 – Budget Général - :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 1 214 541.12 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 650 995.67 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2011 Budget Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.